

« EXPLOITATION » AGRICOLE  
Ou HISTOIRE D'UN ABUS DE CONFIANCE

d'Étienne Fourdinier

## Enfance et adolescence —

Je suis né le 4 février 1963, le troisième d'une fratrie de quatre. Mon frère Pierre est de 4 ans mon aîné, puis arrivent Jean-Noël en 1960, et notre petite sœur Nicole en 1965.

Nous sommes venus au monde dans une famille d'agriculteurs. Notre ferme familiale se situe à Linzeux, dans le Pas-de-Calais. Nous baignons dans l'amour de la terre et des bêtes.

Mes grands-parents maternels habitent la maison en face de chez nous. Ils ont un lien particulier avec Pierre et avec moi-même. Tous les dimanches, nous allons à la messe avec eux et je deviens enfant de chœur jeune. Ils sont à cheval sur notre présence à l'office. Je n'en manque qu'un, une seule fois, l'année de ma communion solennelle, et ma grand-mère exige que je reporte celle-ci d'une année.

Pierre part faire ses études dans un pensionnat à Arras dès l'âge de 7 ans et demi. Moi, je l'intègre dès l'âge de 8 ans. Mon frère Jean-Noël qui souffre de légers problèmes respiratoires, reste auprès de nos parents jusqu'à 14-15 ans. Quant à notre sœur Nicole, qui est sujette à des crises d'épilepsie elle ne peut entrer en pension.

Les trois garçons suivent une école d'agriculture. Je commence à l'âge de 13 ans (en 1976). J'alterne une semaine à l'école et deux semaines sur l'exploitation. Je vends alors des pommes de terre au détail en tracteur avec Pierre dans les villes aux alentours de Linzeux. Notre grand-père maternel est maire de la commune et également agriculteur, avec ma grand-mère à ses côtés. Ils traient les vaches à la main. Tous les lundis, ils se rendent au marché pour vendre leur beurre et des œufs comme c'était de coutume. Par la suite, l'élevage de vaches laitières étant très fastidieux, ils arrêtent l'activité pour élever les moutons (pour la viande).

Quand Pierre part faire son service militaire, j'ai 15 ans et c'est mon grand-père qui prend le relais des tournées avec moi, en voiture. Quelquefois, il me laisse conduire le fourgon, bien que je n'aie pas l'âge légal. Il me fait confiance.

En 1981, je pars à mon tour faire mon service militaire. Je suis basé à Creil où j'effectue 7 jours de permanence comme chauffeur-pompier, suivi de 7 jours de permission où je reviens à la ferme. Je rentre en faisant du stop en tenue militaire.

À 19 ans et demi, je reprends une école agricole, mais j'arrête rapidement pour revenir dans l'exploitation familiale pour les pommes de terre en 1983. C'est cette même année que Pierre s'installe à son compte, indépendamment de l'exploitation familiale. Moi, je reste sur celle-ci. Je suis aide-familial et travaille également pour une entreprise de travaux agricoles. Ma mère se charge de facturer mes heures de travail à cette entreprise, et encaisse mon salaire. De son côté Jean-Noël travaille également pour une autre entreprise, et ma mère lui reverse son argent.

Notre père est alors président d'une école agricole et membre d'un syndicat. À cause de ces activités, il est souvent à l'extérieur. Nos parents ont eu des vaches laitières jusqu'en 1976, c'est notre mère qui s'occupait de la traite. Ensuite, ils se focalisent sur les pommes de terre et les bêtes à viande.

Jean-Noël travaille pour BAYER, par cycle : officiellement 6 mois, suivi de 6 mois de chômage. Pendant son « chômage », il vient travailler sur notre ferme. Or notre mère facture ses heures à la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole). L'argent n'arrive pas sur le compte de l'exploitation, mais dans la poche de mon frère. C'est mon oncle, président de la CUMA à l'époque, qui s'en est rendu compte. Jean-Noël s'était cassé une jambe en faisant de la moto et il conduisait

la machine avec la jambe dans le plâtre. Il cumulait chômage, travail au noir ET arrêt de travail ! Ça, je ne l'apprendrai que plus tard par mon oncle.

### **Décès de Papa —**

En 1987, notre papa perd la vie soudainement dans un accident d'ULM, qui appartient à Jean-Noël. Il était sous traitement anxiolytique. Il n'aurait donc pas dû conduire. Suite à l'accident, la police de l'air intervient. J'ai appris par la suite que Jean-Noël a été interrogé par cette dernière. Il n'avait pas respecté des mesures d'entretien nécessaires et il avait effectué des modifications qui n'avaient pas lieu d'être. Juste après l'accident, mon frère a également fait démanteler l'appareil par un ami (pour cacher ces irrégularités). L'accident n'est pas couvert par les assurances, et donc toutes les dettes et les prêts doivent être remboursés. Pierre refuse la succession, craignant sans doute de devoir prendre part au remboursement des dettes, ce qui entraîne une cassure dans ses relations avec notre mère.

### **Les deux fils dans l'exploitation —**

Jean-Noël qui travaillait alors comme saisonnier chez BAYER Agrosience, revient sur l'exploitation, que notre mère dirige suite au décès. À cette époque, je suis associé de l'exploitation avec un salaire mensuel de 800 FR. Mon frère devient également associé, mais cette rémunération ne lui suffit pas. Il négocie donc pour nous deux un salaire de 1 500 FR.

### **Les débuts du GAEC —**

En 1990, je reprends l'exploitation HIVIN à Beauvois (62). Je rachète le corps de ferme avec l'habitation et loue 27 ha 50 (droit de culture). Au même moment, Jean-Noël reprend 15 hectares en droit de culture et loue l'habitation du corps de ferme à notre mère. Nous reprenons ensemble l'exploitation familiale d'une surface de 105 ha et formons le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun). Nous regroupons nos deux exploitations, chacun avec un apport personnel en plus de celui commun de la ferme familiale.

Le GAEC est acté auprès d'un cabinet comptable, puis les papiers sont envoyés à la préfecture qui valide le projet. Un acte devant notaire authentifie le document. J'ai confiance en mon frère qui s'occupe de l'administratif. Mais il y a une variante entre les documents de la préfecture et l'acte final du notaire. Celui-ci, Maître Vincent DERAMECOURT, rédige le 24 janvier 1990, un premier projet, signé par les deux parties, avec les apports de chacun de 38 ha 49 a 60 ca pour Jean-Noël et 38 ha 74 ares 40 ca pour Étienne. Nous détenons chacun environ 50 %. Or, dans le statut officiel du GAEC daté du 20 février 1990, on retrouve Jean-Noël avec 42 ha 68 a 40 ca et Étienne avec 36 ha 53 a 75 ca. En effet à mon insu, notre mère a donné des hectares en plus à Jean-Noël. Naïf, je ne relis pas le dernier acte du notaire et ce n'est que plusieurs années plus tard que j'apprendrai ce mauvais coup.

### **Vente de la maison —**

En 1992, ma mère souhaite acheter une maison en ville. Elle vend l'habitation du corps de ferme à Jean-Noël à un prix dérisoire (correspondant au prix d'achat de sa maison). Suite à cela, progressivement, le GAEC perd la jouissance d'une partie du corps de ferme qui appartient désormais à Jean-Noël. Celui-ci instaure une location sur « ses » bâtiments par le GAEC, qui doit donc lui verser un loyer pour les utiliser. C'est seulement à ce moment-là que j'apprends pour la vente de la maison. Pour qu'il y ait équilibre entre les deux gérants du GAEC (les deux frères), le comptable m'octroie également un loyer pour les bâtiments de Beauvois.

Cette même année, le GAEC reprend 9 ha 80 a à Beauvois, surface exploitée auparavant par Pierre MESUREUR, de la famille de mon épouse.

### **Jean-Noël se charge de l'administratif —**

En 1993, nous reprenons en droit de culture des terres à un cousin. Lorsque nous allons régler la reprise, je recompte et m'aperçois que nous avons payé un hectare 18 ares en trop. Nous reprenons 5 ha 82 a et payons pour 7 ha. Mon frère insiste pour que nous ne fassions pas d'histoire. Ces 1 ha 18 a sont en fait à un autre propriétaire (Mme DERAMECOURT Zoé) dont Jean-Noël se garde bien de me parler.

Je ne gère pas les papiers. D'un commun accord, depuis le début du GAEC, mon frère a endossé ce rôle comme celui d'aller payer les fermages aux propriétaires, tandis que moi je m'occupe des pommes de terre et des animaux. Tout le courrier du GAEC arrive également au domicile de notre mère, au 4 et 5 place du Carreau à Linzeux. Celle-ci le trie, seule ou avec Jean-Noël, en se gardant de me donner certains documents.

En 1993, apparemment, encore à mon insu, mon frère va effectuer de nouveaux baux à son nom chez Maîtres DANIEL MARTIN, sur des parcelles qui m'étaient octroyées : ZK12 d'une surface de 2 ha 28 a 40 ca (propriétaire Léonce DUPONT) dans la répartition faite par Maître DERAMECOURT en 1990 lors de la création du GAEC.

### **Incendie —**

En 1996, un incendie a lieu dans le bâtiment agricole à Beauvois qui était dans mes apports au GAEC. L'assurance du GAEC couvre le sinistre et je reconstruis un bâtiment à Linzeux en 1998.

### **Changement de titulaire de bail —**

En 1998, Jean-Noël va chez le notaire, Maître DERAMECOURT, pour passer les terres PAILLART, 19 ares (mauvaises terres) qu'il avait à bail à son nom, au nom d'Etienne, peut-être pour essayer de rééquilibrer les surfaces. Sans que je signe quoi que ce soit !

### **Fermage détourné —**

En 1998, Jean-Noël va réaliser un nouveau bail sur des terres qui m'étaient octroyées dans la convention du GAEC. 7.28 hectares. Il fait signer l'une des filles de la propriétaire (qui est en fin de vie dans un EPHAD). Cette terre ne revenait pas de toute façon à cette fille. Mon frère présente le bail au notaire du GAEC, Maître DERAMECOURT, qui le valide ne s'apercevant pas qu'il est inadmissible alors qu'il avait lui-même rédigé les conventions du GAEC qui stipulait que ces terres m'étaient octroyées. Le notaire perçoit les fermages de ce bail au nom de Jean Noel et Etienne, et demande une provision pour payer les impôts uniquement à Etienne jusqu'en 2020, date à laquelle je vais au tribunal qui reconnaît que le bail est irrecevable.

### **Neveu récalcitrant —**

En 1998 ou 1999, on achète un tracteur en Angleterre et nous avons besoin de le ramener de Dunkerque par la route. Mon frère, accompagné de Rémi son petit garçon de 8 ans, s'en occupe et le conduit jusque chez le marchand de véhicules agricoles. Je les rejoins à Tincques et mon frère me propose de repartir avec le tracteur jusqu'à la ferme. C'est alors que son fils, encore dans le véhicule, fait une crise pour que je ne puisse pas monter dedans. Il aurait tout cassé ! Ça me choque.

Son père réussit à le maîtriser, mais qu'est-ce que mon jeune neveu a contre moi ? Et aujourd'hui, en 2022, c'est lui qui m'a évincé de l'exploitation.

### **Donation aux enfants —**

En 2003, notre mère fait une donation à trois de ses quatre enfants — Nicole, Étienne et Jean-Noël. Pierre l'aîné est évincé. Elle effectue cette donation, car nous construisons des bâtiments agricoles sur ses terres (comme nous l'avions fait pour le bâtiment qui remplace celui de Beauvois incendié). Les terres sont estimées à 10 000 euros l'hectare. Mon frère et moi rachetons la part de Nicole et restons en indivis jusqu'en 2010. Cette année-là, nous en sortons et faisons une séparation cadastrale avec un géomètre. Nous coupons le corps de ferme en deux, et c'est à cette occasion que je m'aperçois qu'en achetant la maison, Jean-Noël s'est octroyé une partie du corps de ferme. Le géomètre explique que doit exister la même servitude d'un côté comme de l'autre. Il indique que, par souci d'équité, il faut que la partie non raccordée au réseau électrique et à l'eau (qui se trouve de mon côté) le soit, et que chacun doit être maître de ses eaux pluviales. Je ne m'en occupe pas immédiatement, car il n'y a pas d'urgence, nous sommes encore en bons termes avec mon frère. Je continue donc à utiliser l'électricité desservie par la maison de Jean-Noël, avec son accord, dont les factures sont réglées par le GAEC. C'était le GAEC qui devait payer pour que mon côté soit également raccordé avec électricité et eau, afin qu'il y ait la même servitude pour les deux parties.

### **Les Mousquetaires —**

En février 2003, mon frère s'absente pendant six mois pour suivre un stage chez les Mousquetaires pour reprendre un Vétimarché à Rang-du-Fliers. Il forme une société dont il est le gérant, ce qui n'est en fait pas compatible avec le GAEC, au risque de perdre l'agrément, donc par exemple les primes PAC. Pendant son absence, j'assume seul la gestion et le travail de l'exploitation avec notre salarié. Ce n'est pas la période des fermages, donc je n'ai pas à m'occuper des paiements dont se charge mon frère habituellement. Tout le courrier adressé au GAEC arrive également toujours à l'adresse de Jean-Noël et il est trié par ma mère ou par lui. Après l'acquisition du magasin, mon frère disparaît chaque mois quelques jours pour cause d'inventaire.

### **Éoliennes —**

En octobre 2003, je rachète une parcelle de terre (3 ha 80 ca) à Beauvois. Ces terres font partie de celles reprises en 1992 auprès de l'exploitant Pierre MESUREUR, de la famille de mon épouse. Le propriétaire veut vendre et s'adresse à moi directement, pas à mon frère. Quelques années plus tard, en 2016, un projet éolien se concrétise sur cette parcelle.

En 2004, le GAEC reprend l'exploitation de M. Gérard LAGULLE. 50 ha avec un bail établi chez Maître Vincent DERAMECOURT.

### **Betteraves —**

En octobre 2006, nous reprenons des terres à monsieur ROBIDET de Linzeux. 9 ha 81 a 60 ca. Le propriétaire est M. Léonce DUPONT, avec un quota de betteraves (droit de produire). Jean-Noël s'occupe de la transaction pour le compte du GAEC. Celle-ci est effectuée chez Maîtres DANIEL MARTIN. Je commence à avoir des doutes lorsque, par la suite, je vois des factures de betteraves au nom exclusif de Jean-Noël Fourdinier. Je soupçonne qu'il s'est attribué les baux à son nom propre, et non au GAEC. Mon frère soutient que c'est le GAEC qui en jouit, et je ne cherche pas à creuser plus.

Pour reprendre des terres, on a besoin de demander une autorisation de cumul à la préfecture. Si Jean-Noël reprend seul et possède une trop grande exploitation, il ne recevra pas l'autorisation. Dans ce cas, on va la remettre à celui qui en a moins. Il fait donc une demande au cumul au nom d'Étienne et Jean-Noël. Ensuite, il se présente chez le notaire et fait réaliser un bail à son nom unique, frauduleusement, « embobinant » ce dernier qui n'a pas vérifié les détails. Par conséquent, c'est le GAEC (les deux associés) qui paie la reprise, mais Jean-Noël met tout à son nom propre.

### **Photovoltaïque —**

En 2009, je propose un projet photovoltaïque de 160 Kwh pour le GAEC. Jean-Noël refuse en indiquant qu'il préfère continuer à investir dans l'immobilier (pour son usage personnel). Le budget est de 900 000 euros qui assurerait un revenu annuel de 120 000 euros. Je lance donc mon projet individuel en créant une SARL et j'installe la centrale photovoltaïque sur le bâtiment reconstruit à Linzeux. C'est à moindre échelle (36 Kwh), comparé à si nous l'avions mise en place par et pour le GAEC. J'installe moi-même tout le système, car j'aime ça. À la suite de cela, mon frère en monte également un pour son compte privé. Si nous l'avions mis en place par et pour le GAEC, nous aurions eu la capacité de tripler la puissance (120 000 euros par an).

### **Faux facturier —**

En 2010, 2011 et 2012, mon neveu Rémi (fils de Jean-Noël) est apprenti sur le GAEC. Il travaille pour la CUMA (arrachage de lin), et mon frère fait de fausses factures (avec entête du GAEC stipulant « main d'œuvre ») que la CUMA paie. Mais les factures et leur règlement n'apparaissent pas sur les comptes du GAEC. Il reproduit la méthode employée par notre mère pour lui autrefois.

Un jour, le Président de CUMA qui est aussi notre cousin, me remet le chèque pour le règlement de la main d'œuvre facturée par Jean-Noël, pour les heures de son fils Rémi. Je dépose ce dernier sur le bureau du GAEC, mais celui-ci ne sera jamais crédité sur le compte du GAEC !!!!!!!!!!! Il a été encaissé directement par Rémi.

Quand nous avons commencé à être en litige avec Jean-Noël en 2017, j'ai demandé à mon cousin toutes les transactions existantes entre la CUMA et le GAEC sur plusieurs années (2010-2011-2012). Et toutes les factures stipulant « main d'œuvre » n'apparaissent pas dans la comptabilité du GAEC. Par lui, j'ai récupéré des pièces qui montrent que Jean-Noël utilisait un facturier non déclaré. La CUMA mettait comme titulaire sur les chèques « GAEC Fourdinier » et ils étaient déposés au Crédit Agricole qui les endossait sur le compte de Rémi Fourdinier. Le Crédit Agricole est en tort, car il n'aurait pas dû être possible d'encaisser ces chèques sur ce compte. Avec mon avocat, nous n'avons pas eu gain de cause contre le Crédit Agricole qui a fait traîner l'affaire jusqu'à la date limite du délai de prescription (10 ans), et nous ne pouvons plus contester. J'ai en ma possession les factures, mais je n'ai pas pu me procurer les photocopies des chèques (toujours détenus par la banque qui n'a pas voulu me les fournir).

En 2012, dans le cadre d'une succession, je suis appelé chez Maître DANIEL pour renouveler un bail qui était sous seing privé. Bail de M. BRIOIS MESUREUR, succession SCHNEIDER. Les personnes qui désirent renouveler le bail sont de la famille de mon épouse, et Jean-Noël n'est pas présent. À ma surprise, à la lecture du document, je constate que mon nom a été barré. C'est mon frère qui allait payer les fermages et qui s'occupait des baux en usurpant mon identité. Mon épouse qui travaillait à l'EPHAD de Saint-Pol a rencontré à plusieurs reprises des personnes (propriétaires) qui lui indiquaient avoir vu son mari Étienne, mais il s'agissait en fait de Jean-Noël !

### **RCH —**

On détecte ma rectocolite hémorragique (RCH) en 2002. Je suis suivi par mon médecin. En septembre 2012, j'ai rendez-vous avec un gastroentérologue à Arras, pour une coloscopie de contrôle. Je fais une réaction aux médicaments prescrits pour effectuer la coloscopie, ce qui occasionne une grave poussée. On doit m'administrer un traitement sous cortisone qui m'affaiblit. Le 12 octobre, fragilisé, j'ai un accident. Alors que je me trouve dans une pâture, une génisse Blonde d'Aquitaine m'attaque et me met un coup de corne entre les deux yeux. Je perds connaissance. Heureusement, mon fils est présent. Jean-Noël est là aussi. C'est mon fils qui me ramène à la maison. Je suis hospitalisé à Lille. On me met des ligaments en plastique à l'épaule droite, je souffre également d'agnosie (perte d'odorat) et d'agueusie (perte du goût). Je ne mange plus, on me donne des compléments alimentaires. Ma sœur, que je ne vois jamais, me rend visite. J'ai l'impression que je repose sur mon lit de mort et qu'elle vient constater mon état physique !

Lors de mon retour d'hospitalisation, un lit médicalisé est installé à la maison. Je suis toujours sous cortisone et j'ai encore du mal à m'alimenter. Je suis arrêté pendant trois mois.

C'est la saison des récoltes, on ne peut pas attendre. Mon fils, Mathieu, décide d'interrompre ses études en école agricole pendant un mois, pour pouvoir me remplacer.

De nos jours, je suis suivi par un Professeur gastroentérologue au CH de Lille. J'ai un traitement à long terme.

### **Tricherie —**

2014. Jean-Noël achète des terres à notre mère, sans que j'en sois averti, et cache cette information dans les assemblées générales du GAEC, ainsi que les taxes AFR, qu'il ne paie qu'après réception de la relance. En effet, sur les relances, l'identification des parcelles n'apparaît pas, on ne sait donc pas de quelle parcelle il s'agit.

Plus tard, lors de l'estimation par M. LESUR (expert foncier agricole) à la suite de la demande de dissolution du GAEC, j'ai été surpris d'apprendre que mon frère revendiquait la propriété du terrain acheté à ma mère à mon insu, et par conséquent le bâtiment qui se trouvait dessus, alors que celui-ci n'apparaît pas sur l'acte de vente. De plus, il réclame une indemnité pour le désamiantage de ce hangar !

Vu la situation, j'ai repris en décembre 2017 toute la comptabilité des années passées. Je me suis alors aperçu que les fermages sur des parcelles que je ne connaissais pas, m'étaient attribués en bail verbal chez Maître DERAMECOURT et adressé à M. FOURDINIER Étienne, place du Carreau, Linzeux, donc à l'adresse de mon frère, pas à la mienne. Jean-Noël payait avec le chéquier GAEC.

### **Réunion avec le(s) comptable(s) —**

En décembre 2016, mon frère et moi avons rendez-vous chez notre comptable. Je demande à celui-ci si je peux être assisté. Ce dernier me répond que je dois être seul, en tant que comptables du GAEC, ils resteront neutres. Or Jean-Noël arrive avec un conseiller en comptabilité. Là, il me sort que la plupart des terrains sont à lui ou au GAEC, y compris celui de Beauvois (sauf la maison). Lui et « son comptable » s'étaient rendus chez le notaire. Une partie des documents à l'appui, ils expliquent que je n'ai quasiment rien à mon nom propre. C'est alors que je me rends compte de tout ce que mon frère a manigancé depuis des années et des manipulations qu'il a faites auprès de notre notaire.

### **Un nouveau départ potentiel avec mon fils —**

2017 — Comme il est devenu très difficile de travailler avec mon frère et que je veux m'extraire du GAEC, mon fils me suggère que nous montions ensemble, lui et moi, notre exploitation bio avec maraîchage en commençant avec les hectares qui m'appartiennent à Beauvois. Avec l'aval du comptable, j'achète pour 40 000 euros de matériel à mon nom privé. Je pensais pouvoir partir du GAEC plus facilement et assez vite. Étant donné que ça a traîné, que les protocoles d'accord ont été plusieurs fois non respectés, le matériel a dû être réintégré plus tard dans le GAEC. Et la tentative de monter une affaire avec mon fils a échoué.

Finalement, aujourd'hui, Jean-Noël a réussi à installer son fils dans le GAEC, tandis qu'à cause des obstacles qu'il a créés à l'encontre de la dissolution du GAEC, je n'ai pas pu travailler avec le mien de mon côté.

### **Tribunal —**

Septembre 2017. Jean-Noël me dresse un procès pour faire une annulation de la vente de terre achetée en 2003 à la famille de mon épouse (exploitant Pierre MESUREUR). Sur ces terres, une éolienne avait été posée par la suite. Il conteste cette vente car il était co-bailleur (et aurait pu profiter des revenus que procuraient l'éolienne). Je m'aperçois que lui-aussi a également acheté des terres (à notre mère) sur lesquelles nous étions co-bailleurs, dont une parcelle avec des bâtiments de corps de ferme de Linzeux. Cette parcelle avait été achetée « nue », alors que des bâtiments étaient déjà construits dessus. De plus, lors de la donation en 2003, les terres étaient estimées à 10 000 euros l'hectare. Cette vente supplémentaire (à mon insu) est faite au prix de 5 200 euros l'hectare quatorze ans plus tard !

Je lui fais donc également un procès.

Ce même mois, mon frère embauche son fils Rémi sur l'exploitation sans mon accord. C'est à partir de cette période-là que les choses ont commencé à mal tourner entre Jean-Noël et moi. Il dépose dans ma boîte à lettres une assignation au Tribunal paritaire des baux ruraux. Il réclame un préjudice de 45 000 € au propriétaire, 168 000€ à moi-même et 5 500€ aux deux parties. Chaque semaine, pendant 5 semaines, il m'a envoyé l'huissier pour des reports d'audience au Tribunal paritaire. Je pense que c'était le commencement de sa manipulation pour essayer de me détruire psychologiquement.

Nos procès réciproques ont engendré une annulation de procédure.

### **Main courante —**

Ma première plainte contre mon frère, c'est une main courante le 26 février 2018. J'étais allé voir ma mère pour lui demander d'effectuer une donation-partage afin que la situation soit claire, car ça n'allait plus avec mon frère. Je retourne chez elle le soir, et à ce moment-là, Jean-Noël arrive. Lui et ma mère ferment la porte à clé et m'empêchent de ressortir. Ils m'obligent à me mettre à genoux et ma mère m'asperge d'eau bénite. À la suite de cet incident, je vais déposer une main courante à la gendarmerie. Je veux qu'on prenne acte de ces événements.

### **Vol de boîte aux lettres —**

Je me suis aperçu que le courrier adressé au GAEC était trié par Jean-Noël. La situation s'envenime avec mon frère. Le 23 mars 2018, j'installe une boîte aux lettres attribuée spécifiquement au GAEC FOURDINIER, à l'endroit de notre siège social (4 place du Carreau), alors que le courrier destiné au GAEC était jusque-là distribué au 5 place du Carreau, adresse de notre mère, de Jean-Noël et de sa famille. Mon frère m'y interdit l'accès. La boîte aux lettres que j'ai installée est volée. Je demande à mon frère le 4 avril si c'est lui qui l'a enlevée. Il me le confirme, mais ne me dit pas où il l'a mise. Le lendemain, le 5 avril 2018, je porte plainte auprès de la gendarmerie pour vol. Un

mois plus tard, je fais également appel à un huissier de justice (Maître Delphine LESAFFRE) pour qu'elle dresse un procès-verbal de constat d'une nouvelle boîte aux lettres, à nouveau posée par mes soins. Elle vient sur les lieux le 14 mai 2018. Elle note que j'ai apposé sur la nouvelle boîte la mention « GAEC FOURDINIER, 4 place du Carreau, Linzeux », ainsi que « Accès ferme et livraison : 2 ruelle d'œuf, Linzeux ». Elle constate qu'au 5 place du Carreau, où se trouve l'habitation du corps de ferme, une autre boîte aux lettres est disposée. Tous les noms des membres de la famille FOURDINIER y vivant sont écrits, ainsi que GAEC FOURDINIER. La mention « 5 et 4 » y est également inscrite. L'huissier attend le passage de l'employée de La Poste qu'elle interpelle. Celle-ci indique que, vu qu'une nouvelle boîte a été placée au numéro 4, elle met les enveloppes libellées « GAEC FOURDINIER » sans précision et « Étienne FOURDINIER » dans celle-ci. Par contre, les courriers destinés aux « conjoints FOURDINIER » ainsi que ceux adressés au « GAEC FOURDINIER, avec la précision FOURDINIER Jean-Noël » sont déposés dans la boîte aux lettres en place au 5 place du Carreau. L'huissier fait remarquer à l'employée de La Poste qu'il est impératif qu'elle fasse attention à distribuer tous les courriers destinés au GAEC FOURDINIER dans la boîte au 4 place du Carreau. Elle dresse un procès-verbal relatant les informations ci-dessus.

#### **Protocole d'accord —**

La situation est telle que je demande à sortir du GAEC. Le 12 septembre 2018, sous la médiation de Thierry NANSOT, expert agricole, un protocole d'accord est régularisé et signé par Jean-Noël et Étienne FOURDINIER. Cet accord prévoit le retrait d'Étienne du GAEC moyennant le versement d'une somme en contrepartie de ses droits dans le GAEC. Ce protocole n'est pas appliqué. Jean-Noël n'est pas capable de décider seul, il accepte les accords, puis consulte ses conseillers. Comme rien ne l'engage, il profite de la situation et laisse durer les choses. Il n'a entrepris aucune démarche auprès des établissements financiers pour assurer la reprise.

#### **Tranchant de la main —**

26 octobre 2018. Alors que Jean-Noël et moi nous disputons au sujet de l'exploitation, celui-ci s'énerve et me frappe avec le tranchant de sa main gauche, au niveau de l'oreille et de la joue droite. Suite au coup, je recule et lui dis que je vais porter plainte. Il me répond « Vas-y ». Notre employé, Adrien VARLET, est témoin de la scène. Je me rends à la gendarmerie, mais n'ayant pas de certificat médical, je ne porte pas plainte. J'appelle mon médecin traitant. Elle est en vacances et je ne peux obtenir un rendez-vous qu'une semaine plus tard, le 31 octobre. Six jours après les faits, je n'ai plus de lésions physiques, néanmoins elle note dans le certificat médical un retentissement moral et psychologique important entraînant une ITT de huit jours.

10 décembre 2018. Plusieurs semaines plus tard, je vais déposer plainte contre mon frère, avec le certificat médical qui atteste de mon ITT de 8 jours. Je ne l'avais pas fait, car le protocole d'accord de séparation concernant le GAEC avait été signé par nous deux, et j'espérais que les choses allaient se calmer, mais Jean-Noël revient sur cet accord.

Vidéo : [https://etienne-fourdinier.fr/wp-content/uploads/2026/05/IMG\\_1641-AGRESSION-12.2019.mov](https://etienne-fourdinier.fr/wp-content/uploads/2026/05/IMG_1641-AGRESSION-12.2019.mov)

#### **Avenant au protocole d'accord —**

Étant donné que le protocole d'accord conclu le 12 septembre 2018 n'a pas été respecté, un avenant est conclu entre les parties le 13 février 2019. Cet avenant prévoit la vente de certains matériels ainsi que celle du bâtiment de Linzeux et de la parcelle qui le supporte, avant le 30 mars 2019. Une

nouvelle fois, l'avenant au protocole n'est pas exécuté. Jean Noel profite qu'il n'y a pas de contraintes.

Je fais donc assigner Jean-Noël et le GAEC FOURDINIER devant le Tribunal Judiciaire d'Arras en juillet 2019 afin d'obtenir la nomination d'un liquidateur. L'objectif est de procéder aux opérations de dissolution et de liquidation conformément aux dispositions des articles 22, 23, 24 des statuts, la réalisation des mesures de publicité nécessaires et des démarches qu'impose le statut particulier du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

### **« Il m'a mordu le doigt ! » —**

19 mars 2019. Je me rends à l'exploitation pour travailler et constate que Rémi, mon neveu, se trouve dans le pulvérisateur. Je m'avance pour le prendre en photo sur mon téléphone, car il n'a pas à y travailler ; il n'est pas reconnu comme employé de l'exploitation. À ce moment-là, mon frère Jean-Noël vient vers moi, me frappe au niveau des mains et du visage, ce qui provoque la chute de mon téléphone portable et de mes lunettes sur le sol. Mon frère et son fils me collent à terre.

Jean-Noël me tient la tête plaquée au sol avec sa main, tandis que mon neveu se place derrière mon dos. Je reçois des coups au niveau du dos et du bras gauche. Pour me défendre, je mords un doigt de mon frère. Ça me permet de me dégager. Là, Jean-Noël se relève et annonce à son fils « C'est bon, j'ai ce que je veux ! » Il prend alors le pulvérisateur en main et dit à son fils de le mettre en route. Il m'asperge de produits phytosanitaires. Je réussis à m'écarter et à appeler les gendarmes qui se rendent rapidement sur les lieux. J'enlève une valve du pneu du pulvérisateur pour éviter que mon frère ne quitte les lieux avant leur arrivée. Les gendarmes me conseillent eux-mêmes de déposer plainte. Le soir même, je vais voir mon médecin traitant, Docteur Lukowiak, qui me remet un certificat médical. Elle constate une dermabrasion de l'épaule gauche d'environ 3 cm, une ecchymose demi-circonférentielle récente au milieu du bras gauche, une dermabrasion du haut de la fesse droite, et une rougeur du flanc droit. Pas d'incapacité de travail temporaire. Le lendemain matin, je me rends dans les locaux de la gendarmerie et je dépose plainte contre mon frère et son fils pour les violences en réunion que j'ai subies. Jean-Noël lui se servira de son doigt mordu pour porter plainte contre moi de son côté.

J'apprends que mon frère a porté plainte contre moi auprès de la gendarmerie de Saint Pol sur Ternoise en exposant que je pénétrais sans son autorisation sur sa ferme. Il tire parti que les installations soient construites à l'arrière de son domicile. Il aurait également déclaré que je lui ai asséné des coups et mordu le doigt.

### **Entrave aux accès —**

29 avril 2019. Depuis de nombreuses semaines, je fais face à des agissements malveillants de Jean-Noël qui cadenasse et empêche mes accès au hangar, au sein duquel se trouve stocké le matériel agricole nécessaire à l'exploitation du GAEC. Je ne peux exploiter correctement nos terres, et cela met en péril le GAEC. Dans ces circonstances, je fais à nouveau appel à Maître Delphine LESAFFRE, huissier de justice, afin que soit dressé procès-verbal de constat des entraves. À son arrivée, le matin du 29 avril 2019, je suis à l'entrée du hangar, ainsi que Rémi et notre employé du GAEC, Adrien VARLET. Dans la partie atelier du hangar, l'huissier constate que ne s'y trouve aucun engin agricole. Elle interpelle Rémi sur mon impossibilité d'accéder à la zone de stockage des engins agricoles de l'exploitation. Il contacte alors son père par téléphone. Maître LESAFFRE s'entretient avec lui au téléphone et requiert le code du cadenas de la porte principale du hangar. Il ne répond pas à cette demande et indique juste qu'il ne peut se rendre sur place que dans 45 minutes, avant de raccrocher. L'huissier fait le tour des lieux. De l'atelier, elle constate que la porte intérieure d'accès à l'entrepôt dans lequel se trouvent les engins agricoles est fermée, et qu'elle ne peut être ouverte de ce côté. Les portes qui permettent d'accéder à l'entrepôt sont localisées sur

l'avant et l'arrière du hangar. Sur l'avant, elle remarque que la porte principale se trouve cadénassée au moyen d'une chaîne pourvue d'un cadenas à code. Elle observe également qu'à 3 m 50 de cette porte principale est stationné un véhicule. Du fait du stationnement dudit véhicule, il serait impossible ou très difficile de pouvoir sortir un tracteur, à supposer que la porte soit ouverte. Je lui précise que le véhicule appartient à Jean-Noël et qu'il est stationné en permanence à cette place, pour empêcher toute sortie des engins. Sur la gauche de la porte d'accès cadénassée, Maître LESAFFRE constate que se trouve un rideau de fer, fermé, et sur l'avant duquel des palettes sont amoncelées en quantité. De l'autre côté du hangar, sur l'arrière, elle observe que l'accès est également condamné, par une barre de fer intérieure, que je lui montre par un interstice. À sa demande, je lui dis que j'ai besoin de récupérer un tracteur et une machine à planter des pommes de terre. L'huissier sollicite mon neveu Rémi pour le code cadénassant la porte principale d'accès à l'entrepôt. Il répond que seul son père le connaît. Elle s'étonne et lui réplique qu'il travaille donc là sans pouvoir accéder à la zone de stockage des engins, et il confirme. Elle questionne ensuite Adrien VALLET pour savoir si j'ai accès au matériel agricole qui doit me permettre d'effectuer mon travail. Il répond qu'il pense que non. Maître LESAFFRE lui demande s'il a déjà été témoin d'altercations entre mon frère et moi. Il répond par l'affirmative. Par contre, il ne souhaite pas répondre à la question concernant l'identité des personnes à l'origine de telles altercations. Elle part ensuite, sans avoir pu voir Jean-Noël.

Constat de huissier : [https://etienne-fourdinier.fr/wp-content/uploads/2026/05/constat-huissier-18-07-2019\\_compressed.pdf](https://etienne-fourdinier.fr/wp-content/uploads/2026/05/constat-huissier-18-07-2019_compressed.pdf)

### **Ce ne sont pas les pigeons —**

En juillet 2019, je monte des caméras dans mon bâtiment à Linzeux pour contrôler les allées et venues d'étrangers. Des pigeons sont présents là-bas. Je découvre que certaines caméras ont bougé et je me dis que c'est le fait des pigeons. J'installe par conséquent du grillage. Jusqu'au jour, le 15 juillet 2019, où l'une est cassée. Je vais vérifier l'enregistreur pour consulter les vidéos. Je m'aperçois que, lorsque j'étais absent, mon frère venait avec son fils. Ils prenaient le Manitou pour atteindre les caméras et ils les tournaient pour que je ne voie pas ce qu'ils faisaient. En changeant l'orientation de l'une d'entre elles, Jean-Noël a brisé le pied de fixation. J'ai la preuve en vidéo. Le 17 juillet, je vais à la gendarmerie pour porter plainte pour dégradation.



Vidéo : <https://etienne-fourdinier.fr/wp-content/uploads/2026/05/20190716-camera-IP8-JNREMI-DETERIORATION-VIDEO.mov>

### **Procès-verbal d'huissier —**

18 juillet 2019. Comme mon frère m'empêche toujours d'avoir accès au matériel agricole du GAEC comme il se doit, je fais encore appel à Maître Delphine LESAFFRE, huissier de justice, pour qu'elle dresse un nouveau procès-verbal de constat. Lorsqu'elle arrive sur les lieux, je suis seul. Certains hangars sont ouverts, mais dans ceux-ci les engins agricoles sont peu nombreux. Outre une remorque benne agricole et un tracteur CATERPILLAR, il y a une automotrice arracheuse de pommes de terre. Elle constate l'absence de clé permettant de mettre en marche la machine. Je lui explique que, non seulement il est d'usage de laisser les clés des engins dessus, mais qu'également dans ces conditions, je ne peux utiliser l'automotrice arracheuse de pommes de terre, car l'unique clé est en possession de mon frère. Maître LESAFFRE note aussi qu'une cuve à gasoil se trouve condamnée par d'imposants blocs de béton. Je lui précise que cette action émane également de Jean-Noël. Dans une autre partie du bâtiment, elle observe la présence d'un vide palox DOWNS à l'arrêt, pour lequel il est impossible d'ouvrir la porte de son poste électrique. Je lui indique que la clé de l'attache de fixation haute de ladite porte se trouve entre les mains de mon frère. Elle poursuit ensuite ses constatations à l'endroit des hangars localisés sur la gauche de l'accès au site, les mêmes hangars qui avaient fait l'objet du procès-verbal du 29 avril 2019. Elle observe qu'une nouvelle fois toutes les portes d'accès à l'intérieur de ces hangars se trouvent fermées et cadénassées. Je parviens à me faufiler à l'intérieur en empruntant un couloir de ventilation accessible à partir d'un grenier existant sur la gauche des hangars considérés. Je réussis de cette façon à ouvrir, de l'intérieur, un rideau métallique situé sur le côté avant gauche, permettant ainsi l'entrée de Maître LESAFFRE dans les hangars. Elle constate la présence de nombreuses machines agricoles (un chariot élévateur MANITOU, trois tracteurs agricoles JOHN DEERE, une planteuse à pommes de terre, un élévateur de répartition, une moissonneuse-batteuse, un chariot élévateur TOYOTA). Alors que l'huissier réalise l'inventaire, Jean-Noël et son fils arrivent sur les lieux. Jean-Noël se montre agressif à mon égard, mais également à celui de Maître LESAFFRE. Il lui crie plusieurs fois de déguerpir. Elle est obligée de lui rappeler qui elle est, l'objet de sa mission, et qu'elle agit sur la demande d'Étienne FOURDINIER, toujours gérant du GAEC FOURDINIER, au même titre que lui, et disposant des mêmes droits. Avant qu'elle ne se retire, mon frère et moi lui demandons d'acter la présence sur le terrain d'un système d'observation. Nous allons ensemble dans le premier hangar où elle constate l'installation (ordinateur enregistreur, relié à plusieurs caméras) derrière des portes grillagées. Elle note une caméra fixée sur le côté extérieur avant droit du bâtiment, une seconde mise en place non loin de l'ordinateur enregistreur, une troisième à l'endroit du tracteur CATERPILLAR, et deux installées à l'endroit de l'automotrice arracheuse de pommes de terre. Au moment de son intervention, l'ensemble du matériel est intact, non endommagé. J'avais remplacé la caméra cassée 3 jours auparavant.

### **Lettre de ma mère —**

Juillet 2019. Au moment de l'audience concernant ma demande de mandataire ad hoc pour la gestion du GAEC, mon avocat me dit qu'il a reçu un courrier provenant de ma mère.

En voici le contenu :

*« J'atteste par la présente que les graves problèmes de santé de mon fils Étienne ont contraint notre famille à réfléchir pour mettre en place une aide. Il était totalement découragé après le décès de son père. »*

*Mon fils Jean-Noël qui était technicien chez Bayer s'est proposé de s'installer à ses côtés. Jean-Noël a fait preuve de beaucoup de patience pour redonner à son frère Étienne le goût d'entreprendre. Tous les deux ont su travailler en équipe pour surmonter les épreuves habituelles en matière d'exploitation agricole.*

*Jean-Noël a toujours soutenu son frère malgré ses sauts d'humeur pour obtenir ce qu'il voulait (troubles bipolaires et aujourd'hui la maladie de Crohn). Les rapports se sont tendus ces dernières années sans qu'il y ait la moindre répercussion sur la gestion des résultats de la ferme familiale.*

*Bien au contraire, les deux frères ont su garder une totale cohérence de la gestion en faisant abstraction de leur conflit ayant pour origine les troubles bipolaires de mon fils Étienne. Les graves problèmes de santé d'Étienne l'ont conduit dans une impasse. Il regrette amèrement son retrait définitif du GAEC et tente vainement par des manœuvres de dénigrer son frère et d'obtenir un blocage de la société agricole qu'il n'a jamais pu obtenir jusqu'à aujourd'hui.*

*Avec mon expérience, j'ai du mal à comprendre l'intérêt de la désignation d'un administrateur ad oc. Lors de la direction d'une exploitation agricole, vous devez gérer et arbitrer à la minute et ne pas attendre de dépendre d'un tiers pour la prise de décision.*

*Les disputes entre frères qui travaillent ensemble depuis des décennies sont inévitables. »*

Pour donner suite à ce courrier, je dois aller voir un médecin et un psy pour établir des certificats. Mais quand la lettre est présentée au tribunal, ils en tiennent compte et ma demande (qu'un mandataire ad hoc soit nommé) est refusée.

J'aimerais noter que le décès de mon papa m'a affecté à l'instar de toute personne qui perd son père, mais ne m'a pas plongé dans une dépression, tel qu'il est mentionné dans la lettre ci-dessus. Mon médecin et le psy ont confirmé que je ne souffre pas de troubles bipolaires. Depuis 2002, j'ai été diagnostiqué avec une RCH (rectocolite hémorragique), pas la maladie de Crohn. Et j'ai un traitement approprié.

### **Lettre de Jean-Noël —**

6 septembre 2019. Mon frère m'adresse une lettre recommandée, afin de me mettre psychologiquement la pression pour que je ne fasse pas appel de la décision du tribunal qui a refusé qu'un mandataire ad hoc soit nommé.

« Étienne,

*Je suis surpris quelque peu de l'envoi de ce courrier car nous nous rencontrons tous les jours sur la ferme et nous échangeons quotidiennement sur les travaux à réaliser, les solutions techniques à apporter dans le cadre de l'exploitation de notre entreprise. Tu es réactif, tu donnes des propositions et j'applique tes solutions.*

*En réalité, je pense que tu tentes vainement de te pré-constituer des éléments de preuve pour étayer l'argumentaire de ton conseil qui n'a pas abouti devant le Président du Tribunal de Grande Instance d'Arras. L'ordonnance du 29 août 2019 est un échec. La procédure d'appel que tu as lancée cette semaine devant la cour de Douai est là pour le démontrer. Le juge a bien compris et a constaté dans les pièces du dossier que nous sommes en mesure de pouvoir travailler côte à côte sans difficulté malgré ta maladie et ta volonté de t'orienter vers l'agriculture biologique.*

*Tu es mon frère et mon associé. Je suis conscient de ta maladie et des incidences relationnelles agressives qu'elle peut générer à tes dépens. Je fais tout pour que nous retrouvions une sérénité entre nous. Cette approche fait plaisir à notre mère qui souffre de tes brusques changements d'humeurs. Tu dois le savoir. Je suis là pour t'aider et t'épauler durant cette période qui n'est pas facile pour toi. Nous l'admettons tous. Tu peux compter sur moi et tous les membres de la famille. Tu n'es pas seul face à la maladie.*

*D'autre part, et contrairement à ce que laisse croire ta lettre du 3 septembre 2019, je me permets de te rappeler qu'avec notre salarié je t'ai changé les pneus mardi dernier 3 septembre 2019. Tu as constaté que tu disposes de l'intégralité du matériel du GAEC et de notre collaboration pour exécuter les tâches que tu détermine.*

*Ces derniers jours, tu nous as ramené une partie du matériel que tu avais pris sans t'assurer au préalable si nous en avions besoin pour exécuter les travaux des cultures du GAEC. Ceci démontre parfaitement que tu inverses les rôles. Tu crées volontairement des points de conflits pour tenter vainement de démontrer l'existence d'une prétendue violente mésentente entre nous qui n'existe pas. Tu m'as demandé de prendre un autre matériel. J'ai donné mon accord sans problème. Tous les hangars sont ouverts. Tu as tout le matériel à ta disposition à partir du moment où tu nous avertis au préalable pour l'utilisation compte tenu que nous devons gérer en même temps les travaux de types de cultures différents (bio et conventionnel).*

*D'autre part, j'ai reçu l'intégralité des factures pour les commandes que tu as faites concernant ton activité maraîchage d'un montant cumulé de plus de 40.000 euros. Tu constateras que le GAEC a tout réglé. Je n'ai manifesté aucune opposition. C'est ton choix technique, je le respecte. Je n'entends pas m'opposer à ta conversion biologique. Tu as une totale autonomie sans qu'il y ait depuis de nombreux mois la moindre incidence directe susceptible d'entraîner une paralysie totale ou une atteinte à la pérennité économique de notre entreprise agricole. Ta gestion et celle du GAEC sont parfaitement compatibles.*

*Toutefois, j'attire ton attention sur deux points qui me paraissent importants. Étant associé du GAEC tu as une obligation exclusive de travailler pour le GAEC. Il faut veiller à respecter cette obligation pour éviter toute difficulté fiscale et sociale (TVA et MSA). En outre, tes choix d'assolement ne peuvent pas venir en contradiction avec la déclaration PAC faite au mois de mai 2019. Tu comprendras aisément que je ne souhaite pas que le GAEC et les associés puissent être pénalisés sur ce chef lors de reconpements ou de contrôles opérés par les administrations. D'autre part, je me permets de t'indiquer que la culture maraîchère implique des risques. Tu ne dois pas oublier de t'assurer notamment pour les pertes de récoltes. Si tu le souhaites, nous pouvons échanger sur ce sujet. Je suis là pour t'aider.*

*Comme je te l'ai déjà dit à de nombreuses reprises et conformément aux échanges qui ont eu lieu entre nos conseils respectifs, je te propose chaque vendredi matin une réunion de travail fixant l'organisation des travaux de la semaine suivante permettant de recueillir tes observations et tes propositions. Si tu es absent à ces réunions, tu es malvenu après coup de considérer que je prends seul les décisions. Pour ce faire, je vais t'adresser dorénavant par mail le jeudi soir les points techniques que nous aborderons lors de la réunion de chaque vendredi matin. Une telle méthodologie permet d'assurer une utilisation cohérente du matériel pour ton activité propre et l'activité grandes cultures du GAEC. Bien entendu, je souhaite avoir tes annonces au plus tard le jeudi soir pour les travaux spécifiques afin de caler les deux gestions (cultures bio et cultures standard).*

*Tu trouveras en annexe des présentes le plan de travail de la semaine prochaine.*

*En conclusion, je réfute les termes de ton courrier selon lesquels nous ne pouvons plus échanger calmement entre nous. Nous l'avons fait les semaines passées et cette semaine. En réalité, tu te préconstitues artificiellement des prétendues preuves pour démontrer l'existence d'une profonde mésentente. Nous sommes en désaccord. Tu donnes une résonance personnelle dramatique. Le procédé est grossier. Les juges d'appel ne se laisseront pas abuser à partir du moment où tu procèdes par simples déclarations.*

*Je ne me comporte pas comme le seul exploitant puisque le GAEC règle les factures pour un montant de 40.000 euros correspondant à tes commandes que tu as passées personnellement pour tes cultures bio. Tu me remarqueras que je te consulte lorsque je fais de telles commandes. Depuis janvier 2019, tu as passé de nombreuses commandes, donc de nombreux contrats. Il n'est pas raisonnable de me faire grief que je signe seul les contrats, les engagements.*

*S'agissant de la comptabilité, le GAEC n'a pas changé de comptable. Tu as le droit et la possibilité de consulter la totalité des factures que la COGEP traite au titre de la TVA. De même, tu as accès à toutes les données comptables. Enfin, je me permets de te rappeler que tu as un chéquier. Tu as accès direct aux différents comptes bancaires. Tu fais le virement.*

*Tu éprouves quelques difficultés aujourd'hui à démontrer que tu es laissé de côté alors que dans les dernières semaines tu as passé commande pour 40.000 euros de matériels et d'équipements et qu'il n'y a eu aucune opposition de ma part.*

*Ta grave dépression nerveuse ne te permet pas de travailler à plein temps sur l'exploitation. Le GAEC te règle l'intégralité de ton salaire alors que tu ne viens plus travailler du tout sur les cultures conventionnelles. Tu comprends aisément dans ces conditions que j'ai dû embaucher Rémy, mon fil aîné et ton neveu, pour te remplacer sur l'exploitation puisque tu te consacres au démarrage de ta conversion biologique. Une telle embauche est parfaitement justifiée. Elle t'a permis une totale autonomie. Je ne vois pas où est le problème, d'autant que je t'avais évoqué cette embauche et que tu m'as indiqué qu'elle présentait de réelles opportunités puisque ton neveu n'est pas regardant sur les horaires contrairement à un tiers non membre de la famille.*

*En aucun cas, je séquestre ou bloque le matériel. Il y a eu des vols et des dégradations.*

*Tu ne peux pas dire que les bâtiments se trouvent fermés totalement puisque tu as pu faire rentrer ton huissier de justice dans le hangar... A contrario ceci démontre que tu es parfaitement libre de circuler dans tous les endroits de la ferme.*

*Comme l'a déjà indiqué mon conseil à ton conseil, j'ai souhaité connaître tes propositions pour l'assolement 2019/2020 et ce dès la fin du mois d'août 2019.*

*Je constate que plus d'une semaine après tu te réveilles et tu viens me formuler toutes les demandes que je t'ai faites via mon conseil. Tu dois savoir qu'il aurait été facile pour moi en guise de réponse à ton courrier recommandé AR d'échanger l'expéditeur et le destinataire car par un heureux hasard tu fais exactement les mêmes que moi avec un retard de plus d'une semaine.*

*Je suis philosophe. Je prends du recul. Je mets ça sur le compte de ta dépression nerveuse et de ta maladie bipolaire. Tu dois admettre que j'ai toujours fait preuve d'une profonde patience à ton égard et d'une grande compréhension. Tu es mon frère. Je dois t'aider dans les moments durs comme c'est le cas aujourd'hui.*

*Je te propose la semaine prochaine une réunion de travail le mardi 10 septembre 2019 à partir de 10 heures à LINZEUX siège social du GAEC selon tes disponibilités pour arrêter ensemble les assolements.*

*Je réitère mes déclarations. Tu as toujours eu accès au matériel et aux hangars qui ont été mis en protection du fait des vols et des dégradations récentes. En conséquence, tu prends toutes les clefs et le matériel.*

*En revanche, je te serais très reconnaissant de bien vouloir ramener au bureau les cartes grises des tracteurs et notamment la carte grise du tracteur 6170 afin de la mettre au nom du GAEC, les ondulateurs et la plaque électronique de la peseuse. Ce point a déjà été évoqué entre nos conseils.*

*Enfin, s'agissant des palox pour la récolte des pommes de terre, je te remercie de bien vouloir me communiquer le nombre de palox qu'il te faut pour en disposer dans les meilleurs délais.*

*Je me permets de corriger ta dernière observation. Au printemps et à la moisson, tu as souhaité faire travailler des tiers et notamment le cousin germain de ta femme au lieu de prendre le matériel du GAEC où tu es associé. Il n'est pas correct de venir aujourd'hui dénaturer la réalité des faits et tes choix express de ne pas faire travailler le GAEC sur ton parcellaire que tu souhaites reprendre. Ta dépression explique tes décisions contradictoires. Lors de la moisson de cette année, notre moissonneuse batteuse est restée à la ferme alors que tu avais décidé de faire travailler la moissonneuse batteuse de notre voisin PRUVOST.*

*Tu as le don de tronquer la réalité. Il est vrai que c'est l'un des symptômes classiques d'un bipolaire et je suis habitué à tes appréciations contradictoires depuis de nombreuses années.*

*Je constate toutefois que le climat s'est apaisé. Il faut espérer que cela continue pour ne pas donner à notre mère un spectacle navrant où deux de ses enfants ont eu du mal à communiquer.*

*Aujourd'hui tout cela est du passé. Il faut aller de l'avant.*

*Dans l'attente de la confirmation de notre réunion de travail de mardi 10 septembre 2019 et de la transmission du nombre de palox nécessaires à ta récolte.*

*Je te prie de me croire.*

*Ton bien dévoué frère qui est toujours à tes côtés pour t'aider à sortir au mieux de ta dépression nerveuse.*

*Jean-Noël »*

### **Première réunion du GAEC avec huissier —**

Vendredi 13 septembre 2019. L'avenant au protocole d'accord pour mon retrait du GAEC daté du 13 février 2019 n'a pas été exécuté. J'ai donc sollicité la désignation d'un administrateur ad hoc devant le Tribunal Judiciaire d'Arras aux fins de procéder aux opérations de dissolution et de liquidation du GAEC. Après que cette demande ait été rejetée, j'ai fait appel. En attendant l'audience de cet appel, Jean-Noël a décidé qu'une réunion entre dirigeants devait se tenir tous les vendredis dans les bureaux du siège du GAEC, 4 place du Carreau. La première a lieu le vendredi 13 septembre 2019 à 10 h. Je fais appel à Maître Delphine LESAFFRE, huissier de justice, pour qu'elle assiste à cette réunion, et qu'elle dresse toutes constatations utiles.

Je mets en exergue ci-dessous certains points concernant la manière dont s'est déroulée cette réunion (plus que le contenu des points abordés par les deux associés), qui ont été relatés dans le procès-verbal de constat de Maître LESAFFRE :

- Elle remarque et demande à Jean-Noël pourquoi les documents comptables ainsi que l'ensemble des contrats et autres documents contractuels relatifs à l'activité du GAEC ne sont pas stockés au sein des bureaux dans lesquels nous nous trouvons. Mon frère s'énerve et lui répond agressivement que le siège se situe dans le grenier. Elle lui indique qu'il convient donc peut-être de se rendre dans le grenier. Il ne lui répond pas. Il se lève ensuite et se rend à son domicile, contigu aux locaux, et revient en possession du document que je lui réclamais. Il en fait une photocopie qu'il me remet.
- Quand je lui fais la demande d'un autre document, mon frère se lève pour aller le chercher et Maître LESAFFRE et moi-même lui proposons de l'accompagner. Il refuse catégoriquement et menace de gifler l'huissier de justice si elle l'accompagne. Nous restons donc dans les bureaux et Maître LESAFFRE constate qu'aucune documentation n'est présente dans les locaux où nous nous trouvons.
- Je signale qu'il m'est impossible d'accomplir mon travail que je faisais auparavant au sein du GAEC, car je ne dispose pas des clés des différents engins de l'exploitation. Comme Jean-Noël déclare que les clés sont toujours sur les engins, nous proposons d'aller vérifier avec lui. Il refuse de nous suivre, mais Maître LESAFFRE et moi-même allons faire le tour des bâtiments. Nous constatons que, faute de clés ou accès, nous ne pouvons faire fonctionner aucun des engins présents suivants — moissonneuse, semoir, arracheuse à pommes de terre, vide-palox. L'huissier interroge notre employé, Adrien VARLET (qui se trouve dans l'un des hangars) concernant les clés. Il répond qu'elles sont souvent enlevées et qu'il ne sait pas où elles se trouvent. Nous allons ensuite ensemble, avec Jean-Noël qui

est arrivé entre temps, à l'endroit de la moissonneuse. Il dit qu'il ne sait pas non plus où est la clé. Celui-ci appelle son fils qui explique que la clé est placée sous l'accoudoir de l'engin, ce qui est exact. S'agissant de la console du semoir, Jean-Noël admet que la clé se trouve chez lui, par peur des vols et du vandalisme.

- J'explique que je n'ai accès à aucun document comptable, dans la mesure où tous les documents sont séquestrés par Jean-Noël à son domicile, et que même le chéquier du GAEC a disparu des tiroirs. Mon frère indique qu'il s'occupe de la comptabilité de chez lui, et que je peux communiquer avec le comptable pour être au courant des factures et appels de charges. Maître LESAFFRE rappelle à Jean-Noël que les documents comptables doivent rester au siège du GAEC et lui précise que, par ailleurs, ce n'est pas le comptable qui réceptionne les factures et les appels de charges. À l'issue de cet échange, mon frère va chercher les contrats de vente des pommes de terre et le classeur des factures et les remet à disposition dans les bureaux du GAEC. En contrepartie, il me réclame les cartes grises de tous les engins d'exploitation, les contrats d'assurance des engins, une carte électronique, un onduleur, et un logiciel pommes de terre que j'ai créé (Je lui remettrai ces documents la semaine suivante).

### **Deuxième réunion du GAEC avec huissier —**

Vendredi 20 septembre 2019. Comme pour la session de la semaine précédente, je demande à Maître LESAFFRE d'assister à la réunion hebdomadaire entre les deux associés du GAEC.

Je mets à nouveau en exergue ci-dessous certains points concernant la manière dont s'est déroulée cette réunion, ainsi que certains propos, qui ont été relatés dans le procès-verbal de constat de Maître LESAFFRE :

- Échange concernant l'assolement 2020 :
  - Étienne à Jean-Noël : « Je veux revenir à une rotation à 6 ans. »
  - JN à E : « Pourquoi ? »
  - E à JN : « Je veux respecter les rotations. On a des betteraves, du lin... La capacité en pommes de terre est de 200 ha ; si on divise en 6, on ne peut mettre que 33 ha de pommes de terre. Je vais aussi semer des bandes fleuries. »
  - JN à E : « Tu fais ça pour emmerder le monde. Tu as un problème dans la tête. »
- Échange concernant l'organisation :
  - E à JN : « Arrachage des betteraves ? »
  - JN à E : « Fin octobre. »
  - E à JN : « Je veux que ce soit fait avec une machine décomposée. Je sème le blé après les betteraves dans les vallons, et aux terres franches aussi. »
  - JN à E : « Ton objectif est de foutre le brun. »
- Échange concernant l'arrachage des pommes de terre :
  - JN à E : « J'ai embauché des gars pour trier les patates. Je vais faire les papiers cet après-midi. (...) »
  - E à JN : « Tu vas embaucher sans mon accord. C'est moi qui arrache. »
- Échange concernant les bandes auxiliaires :
  - E à JN : « Je sème les bandes fleuries. »
  - JN à E : « Je te les foutrais en l'air. »
  - E à JN : « J'en ai pour 800 euros de semences. »
  - JN à E : « Tu veux semer sur les bandes auxiliaires, c'est pour quoi faire ? »
  - E à JN : « Pour faire venir les coccinelles. »
- Échange concernant les matériels :

- E à JN : « Je fais de l'arrosage avec des pompes, donc je voudrais récupérer les matériels. »
- JN à E : « J'ai vendu toute la ferraille. »
- E à JN : « Tu as des factures, alors ? »
- JN à E : « Oui. »
- E à JN : « Et pourquoi ce n'est pas là ? »
- JN à E : « Parce que je prends tout chez moi. »
- E à JN : « Je suis venu hier, je voulais consulter le classeur, il n'y avait pas les factures. »
- JN à E : « Tu es un vrai gosse, Étienne. »
- Maître LESAFFRE marque dans le procès-verbal que Jean-Noël avait remis les documents contractuels et comptables de l'exploitation dans le bureau lors de la réunion précédente, mais qu'ils sont manquants dans les lieux ce jour-là (jour de la 2e réunion).
- J'indique à Jean-Noël que j'ai rapporté l'onduleur. Maître LESAFFRE constate aussi que je redonne à mon frère les cartes grises et contrats d'assurance des engins de l'exploitation. Elle note que le programme que j'ai créé a été repositionné dans la machine appropriée. Se trouvent également à disposition dans les bureaux la console du semoir et la boule GPS starfire 3000 du tracteur. Je demande à Jean-Noël où sont les clés du vide Palox. Il répond qu'il ne sait pas.

### **Étranglé ! —**

13 décembre 2019. Tandis que je me trouve à Linzeux dans l'après-midi, Jean-Noël et moi nous disputons encore. Mon frère me donne un coup dans ma main alors que j'y tenais mon téléphone. En effet, je filmais la scène compte tenu des différentes plaintes avec mon frère.

17 décembre 2019. Une nouvelle dispute éclate dans l'exploitation. Jean-Noël me pousse violemment au sol, me fait tomber, et commence à m'étrangler en répétant « Tu vas te calmer ! ». Notre employé, Adrien Varlet, intervient pour nous séparer.

18 décembre 2019. Je porte plainte auprès de la gendarmerie pour ses deux agressions.

### **Excès de vitesse embourbé ! —**

16 décembre 2019. Jean-Noël est en bons termes avec le maire de Beauvois où j'habite. En ce mois de décembre, il pleut beaucoup. Je pars tôt le matin, car j'ai reçu une convocation à l'hôpital pour des examens. Alors que je suis déjà en route et encore tout près de la maison, je me rends compte que j'ai oublié la convocation chez moi. J'effectue une manœuvre, recule, et je reste embourbé sur le bas-côté dans le village à 100 mètres de l'habitation du maire. Mon épouse s'est cassé la jambe peu de temps auparavant et ne peut donc pas venir m'aider. Comme je suis pressé et que je possède un second véhicule, je le laisse là et je prends l'autre voiture. À 9 h, ma femme m'appelle. Les gendarmes sont avec elle (sûrement contactés par le maire). Ils estiment que le véhicule abandonné sur le bas-côté gêne le passage. Elle donne les papiers et les clés. Ils appellent une dépanneuse. Ma voiture est embarquée. Un mois après, je reçois une contravention pour excès de vitesse. À 9 h du matin à Beauvois ! Je l'ai montrée au capitaine de gendarmerie plus tard, quand je me trouvais chez le procureur. « Vous ne croyez pas qu'il y ait un peu d'abus ? », je lui fais remarquer. On m'a enlevé 4 points. Réponse : « Vous n'avez rien à dire ! »

Précision : Ce sont toujours les mêmes gendarmes !

### **Coups et blessures / trois contre un —**

24 mars 2020. Je me trouve dans l'un des bâtiments du GAEC à Linzeux et je me dirige vers notre salarié pour discuter avec lui. J'ai mis en place moi-même des machines robotisées pour les pommes de terre que moi seul sais utiliser. J'apprends à notre salarié à s'en servir également. Je suis pris à partie par mon neveu Quentin, qui comme son père et son frère, a peur que je sabote l'installation, étant donné les mauvaises relations que nous avons. Il ne veut pas que je touche aux appareils. Mon neveu appelle son père et son frère Rémi à la rescousse. Ils me plaquent violemment au sol et commencent à me rouer de coups. Ma belle-sœur filme toute la scène. J'arrive à appuyer sur la touche « Appel urgence » de mon téléphone pour avertir mon épouse. Elle parvient rapidement sur les lieux et tente de s'interposer, mais se fait injurier. L'arrivée du maire de la commune, Monsieur HOCHART, et de la gendarmerie permet enfin de mettre fin à mon calvaire. Jean-Noël explique aux gendarmes qu'il se trouve chez lui, et ceux-ci me disent de retourner chez moi (à Beauvois). Mon frère donne donc sa version des faits aux gendarmes en premier. Lassé par tout ce que j'ai subi depuis des mois, par mes plaintes classées sans suite, je ne veux plus aller à la gendarmerie. C'est mon avocat, prévenu de ce qui s'est passé, qui décide de porter plainte pour moi.

Nous sommes en plein confinement et j'ai bien du mal à rencontrer un médecin susceptible d'attester de mon ITT (Incapacité Totale de Travail). Je vois finalement mon médecin traitant, le docteur LUTKOWIAK-LETHELLIER, d'Aubigny-en-Artois le 25 mars. Le certificat stipule de multiples ecchymoses et dermabrasions et mentionne un arrêt de travail de 15 jours, sous réserve d'examen complémentaires. Sous prescription de mon médecin, j'effectue ensuite une radio du genou. Celle-ci révèle une entorse du ligament latéral médial du genou droit et une lésion de la corne postérieure du ménisque interne avec possible ITT d'un mois sous réserve des résultats d'une IRM. J'aurai en tout 89 jours d'arrêt. Je dépose finalement plainte le 26 mars à l'encontre de Jean-Noël, Rémi et Quentin, pour coups et blessures en réunion ayant entraîné une ITT de plus de 10 jours, commis le 24 mars 2020 à Linzeux. Après examen des rapports fournis par les autres médecins, la médecine légale détermine le 16 juin une ITT de 10 jours. Fin juin, mon frère et moi sommes convoqués tous les deux devant le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire d'Arras. Par celui-ci, j'apprends, à mon étonnement, qu'il n'y a pas d'ITT de plus de 8 jours stipulée dans le dossier. L'affaire est classée sans suite par le Procureur, basé sur les pièces du dossier. La preuve a-t-elle été dissimulée ? Égarée ? Dû au classement sans suite, je demande à mon avocat de faire appel auprès du Tribunal Judiciaire d'Arras. Cet appel est décliné. Nous faisons donc un recours auprès de la Cour d'Appel de Douai. Mon avocat envoie par recommandé à la gendarmerie la copie du rapport mentionnant 10 jours d'ITT, pour qu'elle soit prise en compte par la Cour d'Appel de Douai. Cette procédure est toujours en cours à ce jour.

Vidéos :

[https://etienne-fourdinier.fr/wp-content/uploads/2026/05/Camera-IP8\\_JN-QUENTIN-REMI-21.04.2020.mov](https://etienne-fourdinier.fr/wp-content/uploads/2026/05/Camera-IP8_JN-QUENTIN-REMI-21.04.2020.mov)

<https://etienne-fourdinier.fr/wp-content/uploads/2026/05/Camera-IP8-J-N-HARCELEMENT-21.04.2020.mov>

### **Une liquidatrice est nommée —**

Le 30 avril 2020, un jugement du Tribunal Judiciaire d'Arras confie à madame Christiane NANSOT, liquidatrice, la mission de procéder aux opérations de dissolution du GAEC FOURDINIER. Une première réunion a lieu le 29 mai 2020 en présence des deux parties et de leurs avocats. Les associés expriment leur désaccord sur la répartition, entre eux, des droits d'exploiter les parcelles mises en valeur par le GAEC, après la liquidation de celui-ci. Madame NANSOT a géré administrativement le GAEC en effectuant les règlements des fournisseurs, des salariés, des organismes de sécurité sociale, en encaissant les produits de la récolte 2020, et en assurant les relations avec Monsieur Bruno LOURME, comptable du cabinet COGEP de Hesdin en charge de la comptabilité du GAEC. Elle a également géré les relations avec les propriétaires qui ont signé des baux co-preneurs au profit de Messieurs Jean-Noël et Étienne FOURDINIER.

Elle note que Jean-Noël s'est occupé des aspects techniques de la production et a laissé très peu de possibilités d'initiative à son frère Étienne.

Madame NANSOT a régulièrement rédigé des comptes rendus d'étapes transmis aux associés et à leur conseil pour les tenir informés de l'avancement des opérations de liquidation.

### **Jean-Noël devient maire —**

En mai 2020 ont lieu les élections municipales pendant la crise sanitaire de la Covid. Le maire de Linzeux, monsieur HOCHART, vient demander à mon neveu Rémi de se porter comme conseiller, mais c'est Jean-Noël qui offre sa candidature. Celui-ci est élu conseiller, et arrive même à évincer le maire, pour le devenir lui-même. Il prend ses fonctions le 25 mai 2020.

Quelque temps plus tard, l'ancien maire m'appelle pour me parler. Nous nous rencontrons et il m'explique que Jean-Noël et ma mère sont venus le trouver en 2019, pour lui demander de me faire interner. En effet, une procédure d'urgence autorise un maire à hospitaliser sans consentement une personne dont le comportement révèle des troubles mentaux qui peuvent mettre en danger la santé d'autres personnes. L'ancien maire (encore maire à l'époque de cette demande) rejette leur requête. Peu de temps après ce refus, ma mère écrit le courrier qui sera pris en compte par le tribunal contre ma demande de nommer un mandataire ad hoc pour le GAEC. Après notre entrevue, l'ancien maire accepte de rédiger un document expliquant que Jean-Noël avait essayé de me faire interner. Cette pièce sera partagée en ma faveur avec le tribunal dans l'affaire d'août 2020 où je suis jugé en correctionnelle (en 2021).

### **Une vidéo ne ment pas —**

18 août 2020. *À noter : les événements qui suivent ont été enregistrés par les caméras que j'avais placées dans et autour de mon hangar et ils peuvent être visionnés dans des vidéos. Ces vidéos ont permis de reconstituer tous les événements, les uns après les autres, y compris ceux qui se sont passés en mon absence.*

Je me rends à Linzeux au moment de la liquidation (la liquidatrice avait été mandatée). J'ai reçu l'accord de la liquidatrice pour que je puisse utiliser un tracteur qui se trouve dans mon bâtiment. Le local est fermé à clé (chaîne + cadenas). En mon absence, Rémi vient voir puis mon frère vient, coupe la chaîne avec une tronçonneuse, mon neveu monte dans le tracteur, commence à le sortir du hangar, et j'arrive juste à ce moment-là en fourgon. Je vois la porte ouverte et me place en travers du passage pour qu'il ne puisse pas aller plus loin. Il y a collision (je ne voyais pas l'intérieur du bâtiment). Je sors de mon véhicule, j'empoigne mon frère, le mets à terre, puis saisis le fusil que j'avais placé dans mon fourgon pour leur faire peur (vidéo). Je leur montre, mais sans les mettre en joue. À force de me faire taper dessus, depuis des mois, et d'avoir constamment des obstructions pour utiliser le matériel dont j'ai besoin, j'avais mis mon fusil dans mon fourgon. Ils s'éloignent tous deux de quelques mètres, je replace le fusil dans mon véhicule et je repars immédiatement chez moi à Beauvois. Tout ça n'a duré que quelques secondes. Le radiateur de mon véhicule a été abîmé dans la collision avec le tracteur. Ma belle-mère, que j'ai appelée, me reconduit à Linzeux avec sa voiture. En effet, je me rends compte que j'ai laissé dans le hangar, resté ouvert, les documents confidentiels de séparation du GAEC suite à la réunion avec les avocats qui avait eu lieu le matin même.

Le temps de mon aller-retour, la vidéo montre que mon neveu a sorti le tracteur et l'a conduit jusqu'à leur partie du corps de ferme. Jean-Noël et Rémi appellent les gendarmes. Lorsque ceux-ci sont là, mon frère referme la porte en enroulant la chaîne (qui a encore le cadenas dessus) pour faire croire qu'il est chez lui. Il donne sa version des faits. Quand je reviens, deux gendarmes sont sur place. Je rentre dans le hangar pour prendre mes papiers, un gendarme me plaque contre la porte, je referme le cadenas de la porte avec ma clé (je suis chez moi), puis je me retrouve embarqué, avec des menottes. Je fulmine et lance un coup de pied à l'un des gendarmes pour me défendre. Après que je sois parti avec les gendarmes dans leur véhicule, la vidéo montre Jean-Noël, mon

[neveu et une autre personne en train de cisailer une seconde fois la chaîne](#) et d'ouvrir la porte. [Ils regardent l'enregistreur vidéo. Rémi appelle. Deux hommes les accompagnent.](#) On les voit à l'intérieur du hangar (autre caméra) [qui débranchent l'enregistreur et l'onduleur.](#) Ils ressortent quelques minutes plus tard avec les deux entre leurs mains.

De mon côté, je reste en garde à vue 24 heures. Quand le temps est écoulé, je demande à visionner la vidéo, et on me colle 24 heures de garde à vue supplémentaire, le temps de récupérer l'enregistreur vidéo. Les gendarmes avaient été manipulés par mon frère. Je suis à poil dans une cellule de béton. On ne peut pas se laver et pour les toilettes, on me donne un kleenex ! J'explique aux gendarmes que j'ai besoin de mon fils pour lire la vidéo, car c'est lui qui a les codes d'accès. Celui-ci revient de Lille où il habite, va à Linzeux, et là il découvre que l'enregistreur a disparu. Nous nous doutons que mon frère l'a subtilisé entre temps. Le lendemain, la gendarmerie contacte Jean-Noël pour qu'il rapporte le matériel. Mon frère avait dit aux gendarmes que je l'avais mis en joue. La vidéo montre que ce n'est pas le cas. Ils me rendent l'enregistreur et me laissent rentrer chez moi. Suite à ça, ma femme et moi partons dix jours pour essayer de nous remettre de ce traumatisme.

Après mon retour, le 23 septembre 2020, je me rends à la gendarmerie sous le conseil de mon avocat. Cette fois-ci, je porte plainte, avec toutes les vidéos comme pièces à conviction. Nous les visionnons ensemble. Je leur démontre que j'avais bien fermé la porte en leur présence, avant qu'ils ne m'embarquent. Nous voyons Jean-Noël qui revient ensuite, recoupe la chaîne et vient voler l'enregistreur. J'annonce que je porte plainte contre mon frère pour vol par effraction et pour la dégradation de ma caméra. L'affaire est classée sans suite. Mon avocat fait appel le 27 juillet 2021, et nous attendons encore le résultat qui traîne.

Médias :

Plan cadastral : [https://etienne-fourdinier.fr/wp-content/uploads/2026/05/Image\\_00014-scaled.jpg](https://etienne-fourdinier.fr/wp-content/uploads/2026/05/Image_00014-scaled.jpg)

Chaîne avec cadenas : <https://etienne-fourdinier.fr/wp-content/uploads/2026/05/20200818172430-CADENAS-rotated.jpg>

Chaîne coupée : <https://etienne-fourdinier.fr/wp-content/uploads/2026/05/20200818164455-CHAINE-COUCPE-rotated.jpg>

### **Vente aux enchères (1) —**

Octobre 2020. Devant l'impossibilité d'effectuer un partage en nature des immobilisations du GAEC, Madame NANSOT, la liquidatrice, prend la décision d'organiser une vente aux enchères des matériels et installations mobiles du GAEC.

### **Réensemencement —**

5 octobre 2020. Suite au jugement prononcé pour la dissolution du GAEC, mon frère associé et moi-même devons nous dispenser de réensemencer les terres habituellement exploitées par le GAEC. Or, au mépris de cette interdiction, je me suis aperçu que Jean-Noël venait de semer, sur de nombreuses parcelles dépendant de l'exploitation du GAEC, moutarde et avoine. Je fais donc à nouveau appel aux services de Maître LESAFFRE, huissier de justice, afin qu'elle dresse un procès-verbal de constat. Je l'accompagne pour visiter les différentes parcelles en question situées dans différentes communes aux alentours du siège du GAEC. Elle note — photos à l'appui — que sur 23 parcelles (désignation cadastrale) moutarde et avoine ont été semées, et qu'une est en déchaumage. Nous revenons ensuite tous les deux à Linzeux pour que Maître LESAFFRE puisse constater que dans un hangar ont été stockés 18 big bags contenant des semences de grains de blé, chaque sac représentant environ 650 kgs.

**Attestation sur l'honneur de la liquidatrice (suite aux événements du 18 août 2020) —**

**24 octobre 2020.** Madame NANSOT rédige une attestation sur l'honneur. En voici des extraits :  
« Il est important de rappeler que le climat entre les deux associés est très tendu et difficile à vivre pour l'un comme pour l'autre. »

« Leurs relations se sont dégradées au cours des 2-3 dernières années, Étienne Fourdinier considère que cette détérioration de l'ambiance trouve l'origine dans l'arrivée de Rémi Fourdinier, fils de Jean-Noël Fourdinier, ce dernier ayant embauché son fils, a priori, sans s'enquérir de l'accord de son associé. »

« À partir de ce moment-là, Étienne Fourdinier déclare s'être trouvé exclu des responsabilités de l'entreprise, son frère et son neveu faisant bloc face à lui. »

« Cette situation l'a beaucoup affecté, il a donc souhaité sortir du GAEC et repartir de son côté avec tout ou partie de ses droits dans l'exploitation sociétaire.

Les deux associés ont signé en septembre 2018 un protocole de conciliation préparé par Thierry Nansot, expert auprès de la Cour d'Appel d'Amiens, qu'ils avaient sollicité comme conciliateur amiable, mais Jean-Noël Fourdinier n'a pas respecté les engagements financiers qu'il avait pris dans ce protocole, d'où la situation actuelle de liquidation judiciaire. Cette liquidation est obligée de se dérouler au rythme des récoltes, c'est pourquoi il ne peut y avoir de cessation d'activité immédiate.

Je n'ai pu que constater que le GAEC était, lors de ma prise de fonction, géré par Jean-Noël Fourdinier. Il prend les décisions d'assolement, les choix d'itinéraires techniques, il gère tous les travaux de récolte. Le matériel se trouve dans sa partie du corps de ferme.

Étienne Fourdinier se plaint de ne plus avoir accès au bureau (qui se trouve côté Jean-Noël Fourdinier), de ne plus avoir accès à l'atelier ni au matériel. Ce qui correspond, me semble-t-il, à la réalité.

J'avais demandé à Jean-Noël Fourdinier d'enlever les cadenas des portes dans la journée afin de permettre l'accès à Étienne Fourdinier, mais ce dernier n'y va pas, car il a tout simplement peur de croiser dans la cour son frère et le fils de ce dernier. Cette peur est bien réelle, j'ai pu m'en rendre compte au fil des semaines. Cette situation le déstabilise, car il ne peut plus avoir d'activité normale sur l'exploitation, comme il le souhaite et comme c'est son droit. Étienne Fourdinier est toujours membre associé du GAEC et il est injuste qu'il soit ainsi exclu de l'activité. Pour revenir à l'événement qui me conduit à rédiger cette attestation, je relaterai ce que je sais.

Après la moisson, Étienne Fourdinier m'avait demandé de pouvoir disposer d'un tracteur John Deere en particulier, équipé d'un GPS, pour effectuer des semis de couverts végétaux. C'était d'ailleurs, à l'époque, un tracteur qu'il souhaitait avoir dans son lot de matériel après la séparation. Je lui dis qu'il pourrait disposer de ce tracteur, comme demandé.

Mais au moment où Étienne en avait besoin, Jean-Noël Fourdinier avait décrété qu'il avait besoin de ce tracteur pour effectuer des prestations pour la CUMA sur les récoltes de lin, prestations que le GAEC avait l'habitude de réaliser. Jean-Noël Fourdinier voulait le même tracteur, et pas un autre. Et Étienne disait qu'il pouvait en prendre un autre, car pour le travail du lin, il n'y a pas besoin de GPS.

J'avais tranché en faveur d'Étienne qui avait, quelque part, besoin d'être entendu et de pouvoir utiliser un matériel appartenant au GAEC, GAEC dont il est associé égalitaire avec son frère.

Mais le 18 août, Jean-Noël Fourdinier et son fils avaient décidé qu'ils reprendraient ce tracteur pour faire avec ce qu'ils avaient l'intention de faire, empêchant de ce fait Étienne Fourdinier de semer ses couverts végétaux.

Il m'a été répété qu'Étienne Fourdinier est arrivé sur ces entrefaites pour récupérer le tracteur en question, c'est ainsi qu'il y a eu altercation, qu'Étienne Fourdinier s'est emporté, et qu'il a été placé en garde à vue.

Tout cela est bien regrettable, Étienne Fourdinier n'aurait pas dû s'emporter comme il l'a fait, mais il est poussé à bout par le comportement de son associé.

J'ai donné mon avis sur cet incident aux gendarmes de la Brigade de Saint Pol sur Ternoise qui m'ont appelée à deux reprises après l'incident.

Jean-Noël Fourdinier fait certes le travail sur l'exploitation, mais il en exclut totalement son associé, et en ce, il n'est pas dans son droit. Il a fait le choix d'embaucher son fils en excluant son frère, ce n'est pas ainsi que doivent se passer les choses. Il l'exclut des décisions, de l'utilisation du matériel. »

« Au cours des réunions que nous avons eues pour avancer dans la liquidation, je n'ai jamais entendu Jean-Noël faire un commentaire positif sur son frère, il n'émet que des commentaires négatifs sur l'action de son frère.

*Considérant la fragilité psychologique d'Étienne Fourdinier face à ce comportement de son associé, sachant que nous étions à la dernière récolte commune à faire par le GAEC, j'ai préféré laisser la situation en l'état. Obliger les deux associés à travailler ensemble aurait pu être une situation lourde de conséquences (l'altercation du 18 août en est un exemple), je n'ai pas voulu prendre ce risque. Et je suis de plus en plus convaincue qu'un travail en commun est impossible dans le climat actuel.*

*Mon avis, à côtoyer messieurs Fourdinier depuis la fin du mois de mai 2020, est qu'Étienne Fourdinier n'a pas plus de torts que Jean-Noël Fourdinier dans l'altercation du 18 août.*

*Il existe cent façons de mettre à bout les gens, de façon plus ou moins insidieuse. C'est ce que subit Étienne Fourdinier, du moins, c'est ce qu'il ressent. Et ce ressenti est compréhensible.*

*Il est important de pouvoir terminer la liquidation dans les meilleurs délais, afin de séparer définitivement les exploitations des deux associés, mais malheureusement, la liquidation du GAEC ne résoudra pas pour les différends inhérents à cette séparation. »*

### **Vol de GoPro —**

3 décembre 2020. Je vais dans le bâtiment de Linzeux pour récupérer du matériel agricole. Je voulais tout regrouper, car un commissaire-priseur allait passer pour estimer la vente aux enchères. Celui-ci a été mandaté par Mme NANSOT, liquidatrice du GAEC. Je monte au grenier du local à l'aide d'une échelle. Et, alors que je suis là-haut, mon frère arrive et enlève l'échelle pour que je ne puisse pas redescendre. J'ai le réflexe de filmer ce qu'il fait avec ma GoPro. Je réussis à descendre par un couloir de ventilation. Une fois en bas, je lui demande une lance à incendie pour nettoyer la cour. Il me répond « Ce n'est pas au bilan ». De là, il m'arrache ma caméra qui était fixée sur ma poitrine et me pousse à terre. Je me claque la tête sur le sol. Ma caméra roule par terre. Sa belle-fille qui était également présente récupère la GoPro et ils s'éloignent tous les deux avec. Je me rends immédiatement à la gendarmerie pour expliquer les faits et porter plainte contre mon frère pour « vol avec violence ». Je vois mon médecin traitant 3 jours plus tard, lui indiquant que ma tête a claqué au sol au niveau du tympan droit quand j'ai été poussé. Il me fait un certificat médical qui stipule qu'il n'y a pas de lésions physiques visibles, mais une grande anxiété et douleur morale, avec un ITT de 4 jours. Je remets ce certificat à la gendarmerie ainsi que la facture de la GoPro.

### **Jugement de la Correctionnelle —**

Le 19 janvier 2021, je reçois le jugement du Tribunal correctionnel d'Arras, en réponse à la plainte de mon frère et mon neveu (partie civile) et de l'un des gendarmes à mon encontre par rapport aux événements du 18 août 2020. Je suis reconnu coupable de :

- outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique
- violence avec usage ou menace d'une arme suivie d'incapacité n'excédant pas 8 jours
- transport sans motif légitime d'arme, munition ou de leurs éléments de catégorie C
- violence sur une personne dépositaire de l'autorité publique sans incapacité.

Je suis condamné à 90 Jours-amendes de 5 euros, à titre de peine principale, ainsi qu'à une inéligibilité d'un an et une interdiction de port d'arme pendant un an également.

Note : Y-a-t'il eu confusion avec mon frère Jean-Noël (maire) pour me condamner à une inéligibilité ?

Je dois verser :

- à Jean-Noël Fourdinier, 150 euros au titre de préjudice moral et 300 euros au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale
- à Rémi Fourdinier, 100 euros au titre de préjudice moral et 300 euros au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale
- à XXX (gendarme), 150 euros au titre de préjudice moral

Ces sommes sont loin de celles préconisées par l'avocat des parties civiles. À la suite de la plaidoirie de mon avocat, le Tribunal a également décidé de me relaxer pour le défaut de maîtrise de mon véhicule.

Lors de mon audition préalable, le juge m'avait demandé si je voulais ajouter quelque chose. Je lui ai répondu alors que je raconterai ma version des faits (ce que je fais aujourd'hui).

### **Vente aux enchères (2) —**

Le 21 janvier 2021, la vente aux enchères a lieu à Linzeux sous la responsabilité de Maître HERBETTE, commissaire-priseur à Doullens (Somme). Quelques matériels ne trouvent pas preneur. Ceux en copropriété ne sont pas mis en vente.

Le GAEC perçoit le produit de la vente qui est déposé sur un livret bancaire ouvert au nom du GAEC au Crédit Agricole de Saint Pol sur Ternoise.

Devant le blocage de la situation, les associés et leur conseil décident de tenter un nouveau rapprochement afin de trouver une solution définitive de partage des parcelles et des accords sur les autres différends.

### **Nouveau protocole d'accord —**

Un protocole d'accord transactionnel est rédigé et signé par les deux associés le 27 avril 2021. Dans ce protocole, je demande la pose d'une clôture de séparation en plaques de béton sur une hauteur d'au moins 2 m 50 le long de la limite séparative entre les parcelles de Jean-Noël et les miennes à Linzeux. Les travaux doivent être financés par le GAEC avant clôture des opérations de liquidation, et un piquetage sera réalisé au préalable par un géomètre. Ceci est accepté par Jean-Noël.

### **Toujours pas de clôture —**

Le 28 septembre 2021, la liquidatrice, madame NANSOT envoie un email à Jean-Noël, à la suite d'un courrier adressé à mon frère par mon avocat.

Voici le contenu du courrier de Madame NANSOT adressé à mon frère :

*« Maître MELLIER a adressé un courrier à votre avocat concernant la pose du mur de séparation des deux corps de ferme, pose à laquelle vous vous opposez, alors que vous avez signé le protocole d'accord, et que ce protocole vous engage.*

*Vous devez impérativement laisser l'entreprise qui a été missionnée pour préparer les fondations, faire ce travail, dont je vous rappelle qu'il est conforme à vos engagements.*

*Le mur doit être posé maintenant le plus rapidement possible, car nous devons avancer dans ces opérations de clôture de liquidation.*

*Si vous persévérez dans votre comportement, je serai dans l'obligation de me rapprocher du juge, et éventuellement du Préfet.*

*Par ailleurs, vous semblez avoir mis à exécution votre menace de porter plainte contre Étienne FOURDINIER concernant la récolte de blé sur la parcelle ZK24 sur Fillières. Je suis donc contrainte de faire un courrier exposant la situation telle qu'elle déconle des accords signés. J'adresserai ce courrier à Étienne et en enverrai une copie au directeur de la DDTM.*

*Je vous rappelle que les lois s'appliquent à tous, même à vous, et qu'en votre qualité de maire, vous êtes un représentant de l'État tenu de faire respecter la Loi, mais aussi de la respecter. Les comportements sur la commune de Linzeux ne doivent pas être ceux que l'on rencontre dans certains quartiers nord de Marseille !*

*Vous devez respecter votre parole si vous souhaitez être vous-même respecté. »*

Mme NANSOT s'étant aperçue que Jean Noel ne lui donnait pas tout le courrier, elle demande un transfert automatique auprès de la Poste. Depuis, tout le courrier adressé au GAEC arrive directement chez la liquidatrice.

### **Le mur —**

La palissade en béton est enfin construite et terminée en août 2022. La parcelle a été bornée par un géomètre dans le partage, mais mon frère a réussi à faire bouger cette délimitation (où le mur est érigé) en sa faveur, argumentant qu'on ne pouvait faire autrement techniquement.

### **La situation actuelle —**

Août 2022. Madame NANSOT, la liquidatrice, demande aux deux associés quels sont les derniers éléments bloquants pour clôturer la dissolution du GAEC. Elle indique qu'elle a besoin de la réponse pour le 30 septembre 2022. Elle requiert également qu'on signe les comptabilités de 2017 à 2021, qui n'ont pas été signées. J'ai constaté des irrégularités dans la comptabilité, que j'ai notifiées, mais elle ne fait rien pour approfondir ma demande. J'ai besoin de réponses et de solutions. Elle décline mes demandes. Nous sommes donc au point mort. L'argent récupéré de la vente aux enchères de notre matériel est également bloqué. Chacune des trois parties (mon frère, moi et la liquidatrice) campe sur ses positions. Quand nous avons commencé le GAEC, Jean-Noël et moi étions associés à 50% 50%. Aujourd'hui, c'est deux tiers, un tiers, il y a donc un problème. Madame NANSOT attend que Jean-Noël et moi nous mettions d'accord par nous-mêmes pour clôturer.

Depuis septembre 2021, avec l'accord de Madame NANSOT, je suis agriculteur à mon nom. J'ai racheté du matériel pour travailler. Sur les 240 hectares du GAEC, un propriétaire a récupéré 50 hectares. Sur le reste, j'ai récupéré 61 hectares et mon frère 129.

---